

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.05.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 15.05.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17

Le quatorze mai deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Patrick COIRAULT, Mme Séverine BERLAND qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN et Mme Jacqueline LORET ainsi que M. Arthur JONES et M. Stéphane VASLIN excusés non représentés

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Peggy AUGUSTIN

Monsieur le Maire accueille les élus et le public. L'assemblée accepte l'ajournement de 2 points inscrits à l'ordre du jour concernant respectivement l'étude de faisabilité pour la revitalisation du centre bourg et l'achat de matériel et équipements pour lesquels des précisions sont nécessaires avant présentation. Après adoption du compte-rendu de la séance du 16 Avril 2018, l'assemblée délibère comme suit :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain adjoint responsable de la commission « Animation de la ville » présente les subventions que la commission propose d'attribuer après examen des dossiers déposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine les propositions suivantes :

- 700€ Comité des Fêtes du Chef-Boutonnais pour sa participation à l'organisation de la Foire de Javarzay 2018.
- 200€ FNAM pour ses actions y compris ses actions sociales à l'attention des veuves de guerre.
- 500€ Collège F. Truffaut pour les 30 ans de sa dénomination (animation d'une semaine en octobre 2018).
- 750€ Surfin'Boutonne pour l'organisation des animations Festiv'été 2018.
- 4000€ FC Boutonnais pour contribuer à son activité.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE - COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)

Monsieur le Maire indique que la proposition concertée de la commission élus-agents, présentée au Conseil Municipal lors de la réunion du 19.02.2018, a été validé par Comité Technique du Centre de Gestion.

Informé de l'avis favorable du Comité Technique en date du 24.04.2018, le Conseil Municipal entérine le projet de délibération instituant la mise en place du RIFSEEP à compter du 01.07.2018.

Il est rappelé que ces nouvelles dispositions ne modifient pas beaucoup le montant de l'enveloppe annuelle actuelle puisque la collectivité avait déjà institué une part variable dans le régime indemnitaire.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le tableau des effectifs mis à jour après les avancements de grade ou les mouvements de personnel. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la suppression des postes vacants non pourvus tels que présentés.

MISE A JOUR DU TAUX DE PROMOTION AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Compte tenu des nouvelles appellations de grade et des évolutions de carrières, le tableau des taux de promotion pour les avancements de grade doit être actualisé. La volonté est de ne pas limiter les évolutions de carrière des agents tout en les adaptant aux besoins et possibilités de la commune. La proposition de maintenir un taux de promotion de 100 % pour chaque grade correspondant aux grades actuels dans la collectivité, validée par le Comité Technique, est entérinée à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

DISPOSITIF COLLECTIF DE VIGILANCE

Le nombre des faits de vols ou dégradations recensés sur la commune, par la gendarmerie, est de 47 en 2017. Au vu de ce bilan, la gendarmerie souhaiterait mettre en place, comme elle le suggère dans les autres communes concernées, un « dispositif collectif de vigilance ». Il consiste à solliciter les citoyens volontaires pour faire « remonter » les informations auprès de la gendarmerie. Ce dispositif ne peut être envisagé par la gendarmerie, qu'après avis favorable du Conseil Municipal.

Après avoir évoqué la crainte d'un éventuel risque de dérive selon la crédibilité des personnes qui pourraient être volontaires, mais considérant par ailleurs que le rôle de la collectivité ne consiste qu'à être facilitateur puisque la responsabilité de l'application du dispositif revient ensuite à la gendarmerie, le Conseil Municipal à l'unanimité en valide le principe, avec pour seul objectif d'améliorer la sécurité et la tranquillité de la population.

La gendarmerie organisera prochainement une réunion publique d'information.

SCENOGRAPHIE DU MUSEE DU CHATEAU DE JAVARZAY – EVOLUTION DU DOSSIER

Madame Bertille Jollivet et Madame Céline Fournier missionnées pour une étude de faisabilité du réaménagement du musée du Château de Javarzay ont présenté les esquisses le 29 Mars dernier en présence des élus et des associations Cail et Amis du Château de Javarzay.

Le document correspondant à cette phase 3 de leur mission avait été transmis à chaque élu pour permettre un échange constructif avec pour objectif se prononcer quant à la suite à donner à ce dossier.

Il illustre notamment l'important travail de concertation mené avec les associations, reflète les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités et synthétise les points suivants :

- Affirmation générale des élus et associations de l'idée de moderniser les présentations tout en maintenant les coiffes et idée d'intégrer une dimension vivante et dynamique avec des dispositifs multimédia et audiovisuels;
- Reprise de la notion de l'accueil pour inciter les visiteurs à poursuivre la visite avec une signalétique à développer pour informer clairement sur l'offre proposée ;
- Volonté de valoriser de manière cohérente, le site dans son ensemble avec une offre qui se joue à l'extérieur comme à l'intérieur;
- Importance de définir une expérience de visite jouant sur une histoire à raconter et sur un site attractif qui doit répondre à un public familial, multigénérationnel et scolaire;
- Intégration du château - en en faisant un lieu majeur de l'offre touristique - dans la démarche plus globale de la collectivité de valorisation du patrimoine (Marque Petite Cité de Caractère – AVAP...)
- Volonté de devenir un véritable relais touristique

Les élus prennent note qu'une évolution forte est indispensable et possible, et échangent sur la suite à donner. Monsieur le Maire précise que les orientations suggérées seront à repréciser et que rien n'est acté. Un estimatif du coût est cependant annoncé (480 000 € HT). Monsieur le Maire indique que cette dépense est un investissement qui générera des recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire propose la visite dans des communes qui ont œuvré pour une évolution de leur site touristique afin de s'enrichir des expériences et ainsi définir les atouts ou inconvénients des choix à faire. L'assemblée accueille favorablement cette proposition. Les associations Cail et Amis du Château seront invitées à ces déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour (1 abstention), donne son accord de principe pour donner une suite à ce dossier et mandate Monsieur le Maire pour la recherche de financements possibles (appel à projet de la Région, Conseil Départemental 79 ...).

MUTUALISATION DU CHAUFFAGE DU FUTUR EHPAD ET DU LYCEE DES METIERS PRESENTATION DE L'APS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a confié le 12 Juillet 2017, une mission de maîtrise d'œuvre à TH2i pour le projet de construction d'une chaufferie mutualisée entre l'Ehpad et le lycée des Métiers.

Th2i et le maître d'œuvre du projet de construction de l'Ehpad se sont rencontrés plusieurs fois en présence de la collectivité, pour s'accorder sur les exigences techniques de ce projet mutualisé. En effet, outre l'économie financière recherchée dans le cadre de cette mutualisation, des contraintes techniques et administratives sont impératives. Les services de la DDIFP (Direction Départementale des Finances Publiques) ont par ailleurs été contactés pour connaître les modalités de création d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui sera nécessaire.

Monsieur le Maire indique que vu la complexité de ce dossier du fait de cette mutualisation, il suggère de solliciter le concours d'un avocat pour l'établissement des conventions à passer entre les différents partenaires (Commune, Ehpad, Région pour le Lycée). Un devis sera demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Mandate Monsieur le Maire pour le dépôt du dossier au titre de l'appel à projets de la Région destiné à apporter une aide aux projets de chaufferies bois inférieures à 100 tonnes équivalent pétrole, de solaire thermique compris entre 25 et 100 m² et de géothermie intermédiaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter un devis d'avocat pour l'accompagnement juridique de ce dossier.

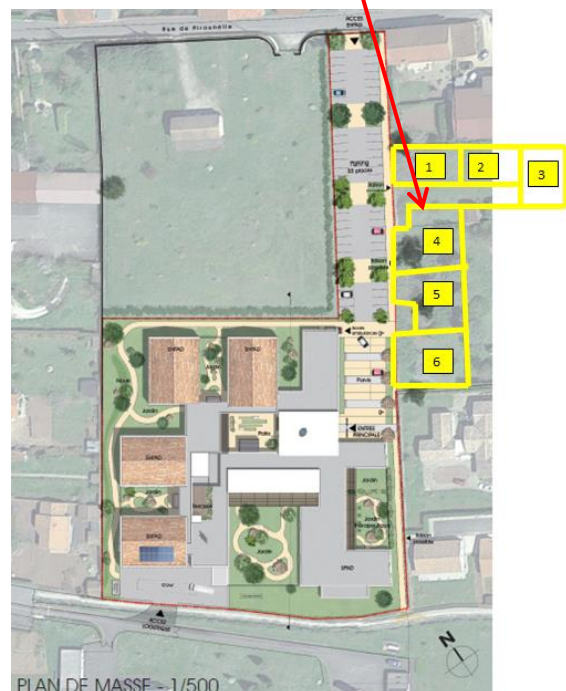
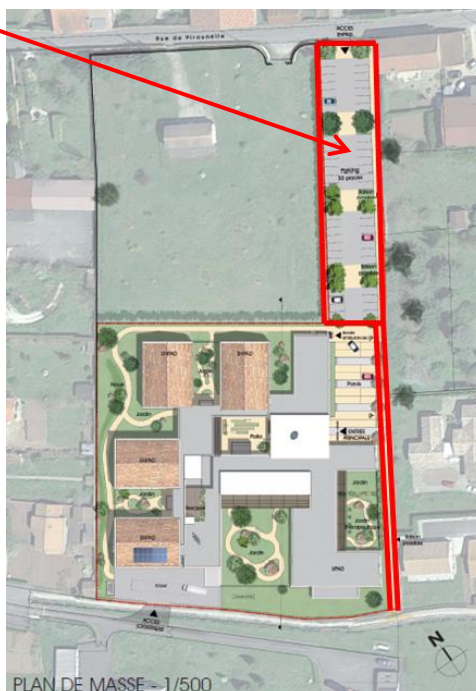
AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD-OUEST DE LA PARCELLE SITUEE ENTRE LE FUTUR EHPAD ET LE LYCEE DES METIERS

Dans le cadre de l'aménagement par la commune, d'une voie située entre le futur EHPAD et le Lycée des Métiers, le recours à une maîtrise d'œuvre est nécessaire pour la réalisation du dossier technique. Il est proposé de la confier au même bureau d'études VRD que celui retenu par l'EHPAD dans le cadre de son projet de construction.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis d'honoraires de DL Infra de Poitiers(86) d'un montant estimatif de 6 000 € HT qui sera reprécisé à l'issue d'études de projet (Phase PRO) et représentera 6% HT du coût prévisionnel HT des travaux.

REFLEXION SUR ENTREE NORD-EST DU FUTUR EHPAD

Monsieur le Maire expose la situation de l'entrée Nord-Est de la parcelle du futur EHPAD. Cette partie pourrait devenir communale pour faciliter la faisabilité de tout éventuel projet sur la parcelle voisine qui jouxte cette entrée



Monsieur le Maire explique et commente le principe de la dation validé par le propriétaire qui ne souhaite pas céder la bande de terrain nécessaire pour le passage d'entrée, sans le reste de sa parcelle.

Le principe serait donc l'achat de la parcelle pour 1€ par la commune qui engagerait sa viabilisation dont le coût est évalué à 50 000 € après découpage en lots.

Les parcelles ainsi viabilisées dont le prix de vente global est évalué à 90 000 € seraient ensuite réparties entre le propriétaire actuel qui récupérerait un prix de vente correspondant au prix de vente souhaité de sa parcelle avant travaux de viabilisation, et la collectivité qui récupérerait ainsi son investissement.

Un élu s'interroge sur l'opportunité d'un lotissement alors que plusieurs parcelles du lotissement de la garenne du Bois aux Pins sont encore libres. Monsieur le Maire commente le contexte géographique des 2 sites et considère que ce terrain situé à proximité de la Place Cail, pourrait être plus attractif pour un potentiel acheteur.

Ce schéma, un peu complexe, nécessite des précisions avant toute décision, mais le principe en est accepté par le Conseil Municipal unanime qui autorise la poursuite de la réflexion.

ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE LA MAISON ACHETEE AUX CONSORTS ROUSSEAU

Comme évoqué lors de la dernière séance au cours de laquelle le Conseil Municipal a décidé l'achat de la maison des Consorts Rousseau, sise Place du Grand Four, un contact a été pris avec un architecte, pour avoir un devis concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un relevé de géomètre de cette maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de valider :

- le devis de Madame Claire Archimbaud de Brioux sur Boutonne (79) pour une étude de faisabilité (1 200 € HT)
- le devis de Hétéria de Ruffec pour le plan topographique (1 610 € HT).

CIMETIERES : BESOIN EN CAVURNES ET EXTENSION DES COLUMBARIUMS

Eu égard au bilan sera dressé de l'occupation des cavurnes et columbarium dans les 3 cimetières de la commune

	CIMETIERE CHEF-BOUTONNE			CIMETIERE JAVARZAY			CIMETIERE LUSSAIS		
	Capacité	Vendu	Disponible	Capacité	Vendu	Disponible	Capacité	Vendu	Disponible
Colombarium	18	11	7	30	22	8	12	0	12
Cavurnes	0	0	0	10	9	1	0	0	0

Après discussion, le Conseil Municipal par 14 voix pour (2 abstentions et 1 voix pour limiter cet équipement au Cimetière de Javarzay) décide de réaliser 5 cavurnes dans chacun des cimetières et autorise la commission « Finances Marchés Publics » à lancer la consultation correspondante.

RENOVATION DE LA MAIRIE – PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire dresse le bilan financier final de la rénovation de la mairie actualisé depuis la notification d'une aide au titre de l'accessibilité dans le cadre du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 026 661,65 €	DETR	138 000,00 €
Options	- €	FSIL	336 300,00 €
Frais indirects	129 534,50 €	EDF	2 633,00 €
Total HT	1 156 196,15 €	Cap 79	42 788,00 €
TVA	231 239,23 €	Cap 79 aide à la décision	3 925,00 €
		TEPCV	200 000,00 €
		ADEME	1 512,00 €
		FIPHP	43 280,00 €
		Autofinancement	391 402,48 €
		FCTVA	227 594,90 €
TOTAL TTC	1 387 435,38 €	TOTAL	1 387 435,38 €

ACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU CONCERNANT L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LE SUI

Monsieur le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention relative à la mise à disposition du service aménagement et attractivité du territoire dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme prenant en compte les tarifs applicables au 01.01.2018.

DESIGNATION DE 2 MEMBRES POUR SIEGER DANS LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE « BOUTONNE AMONT » DU SYMBO

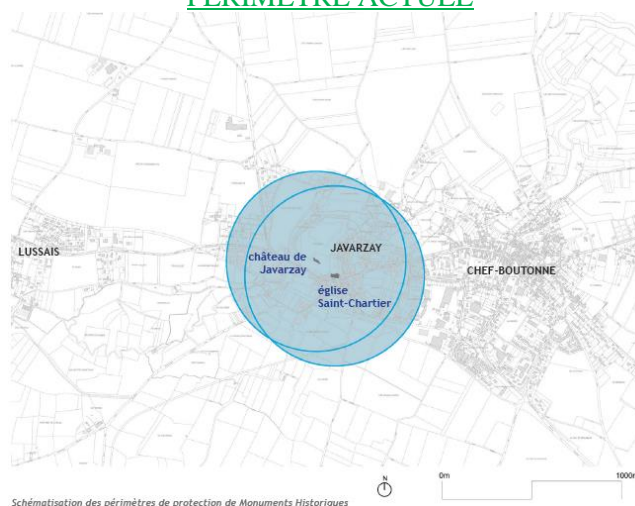
Faisant suite au transfert de la compétence Gémapi des Communes aux Communautés de Communes puis au Symbo, les Communautés de Communes ont désigné leurs représentants communautaires au Symbo. Afin de conserver un lien de proximité avec les acteurs et élus communaux du Bassin de la Boutonne, d'identifier les besoins d'intervention sur les milieux aquatiques, de programmer des actions, le Comité Syndical a validé la mise en place de 5 commission géographiques.

A ce titre, Monsieur Patrick PETIT et Madame Jacqueline LORET sont respectivement désignés pour siéger au sein de la commission géographique du Symbo « Boutonne Amont » en qualité de titulaire et suppléant de la commune de Chef-Boutonne.

PDA (PERIMETRE DE DELIMITATION DES ABORDS)

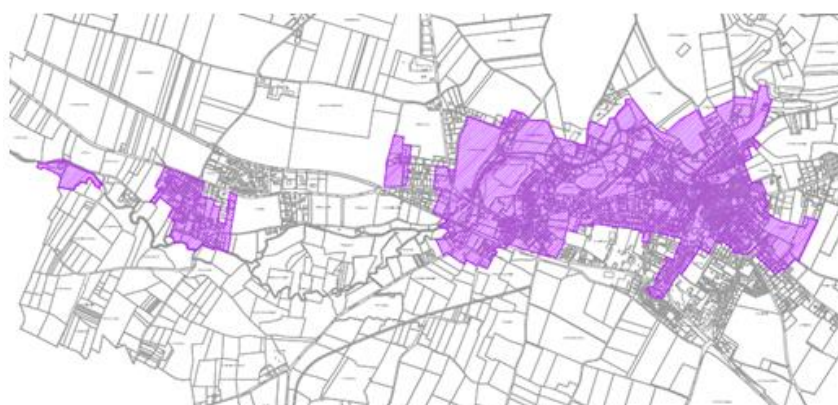
Actuellement 2 périmètres de protection des Monuments Historiques existent sur le territoire communal à savoir : rayon de 500 m autour du château de Javarzay et rayon de 500 m autour de l'Église de Javarzay.

PERIMETRE ACTUEL



Compte tenu de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer ce périmètre par le périmètre de l'AVAP tel que défini ci-dessous. L'enquête publique correspondante sera réalisée en même temps que celle de l'AVAP.

NOUVEAU PERIMETRE DE DELIMITATION DES ABORDS



L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication annonce :

- Une visite à pied de la commune gratuite et ouverte à tous est proposée pour découvrir ou mieux connaître le patrimoine local dont Christian Beaudoin présentera l'histoire, samedi 26 mai 2018 – départ à 14h30 de la mairie - durée du parcours (environ 2heures)
- Grand Rassemblement des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Deux Sèvres organisé au Complexe Sportif Jacques Courivaud le 02 juin 2018
- Programme d'expositions 2018 au Château dont l'intégralité est disponible sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr;
- Relance pour que les élus référents des différents quartiers recensement les maisons fleuries dans le cadre du concours
- Participation de la commune à l'animation TerraAventura
- Prochaine réunion mensuelle des citoyens tirés au sort sur la liste électorale, le 19.05.2019

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales rappelle qu'une opération « Séniors et Alors » est organisée en partenariat avec le Clic, à l'Hôtel des Voyageurs – entrée gratuite

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux-Voirie et de la Valorisation du patrimoine indique que la liste des travaux effectués en régie depuis la date de la dernière réunion du Conseil Municipal (mi avril) sera transmise pour information des élus, avec le compte rendu. Il répond aux diverses questions sur différents chantiers en cours.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Point d'étape sur le dossier « Commune Nouvelle » - information sur le travail des commissions.
- Rappel de la réunion publique d'information à la population sur les modalités de création d'une « Commune Nouvelle » ce mardi 15 Mai 2018.
- Contrat d'emploi saisonnier de M. Hsikoun en renfort pour le désherbage avec l'association intermédiaire.
- Logement 19 rue Maurice Gadioux : la publicité pour la location de ce logement sera faite prochainement. Le montant mensuel du loyer est de 570 € - les candidatures sont à déposer à l'accueil de la mairie.
- Lancement de deux enquêtes publiques d'un mois :
 - enquête portant sur le projet AVAP et la création du Périmètres Délimité des Abords (évoqué ci-dessus)
 - enquête pour la cession d'une partie de la voie communale située 14 et 14 Rue de l'Huilerie

Madame Sylvie Couteau évoque les nuisances créées par les pigeons et les corbeaux. Une demande est en cours pour permettre une battue.

Monsieur Joël Proust répond à Monsieur Patrick Petit et à Mme Ginette Haye que la campagne de fauchage a théoriquement débuté aujourd'hui.

La séance est close à 22h40.

Ainsi délibéré, le 14 Mai 2018, en Mairie de Chef Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET